

Réalisation d'une campagne de promotion en faveur du MAÏS, du SORGHO et des SEMENCES DE MAÏS et DE SORGHO sur le marché intérieur UE – Lot 2

ANNONCEURS :

F.N.P.S.M.S. – Fédération nationale de la production de semences de maïs et de sorgho.

Siège social : 21, chemin de Pau, 64121 MONTARDON, France.

OBJET DU MARCHÉ :

L'annonceur réalise une mise en compétition ayant pour objet la réalisation d'une campagne de promotion en faveur du MAÏS, du SORGHO et des SEMENCES DE MAÏS et DE SORGHO sur le marché intérieur de l'UE. Cet appel d'offre traite spécifique du Lot n°2 de cet appel d'offre. Le Lot n°1 sera publié à l'automne 2020 en cas de sélection par l'agence CHAFEA.

DURÉE DU MARCHÉ :

Un an (01/01/2021 – 31/12/2021).

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

La FNPSMS regroupe les entreprises semencières et les producteurs de semences de maïs et de sorgho dans le but de gérer la production et contribuer à son développement en France, en Europe et dans le monde.

La campagne de promotion vise les professionnels et non pas le grand public (« B2B »), dans la mesure où il s'agit d'informer les producteurs et de leur garantir des débouchés. Les cibles de la campagne de promotion sont notamment les agriculteurs susceptibles d'acheter des semences de maïs et sorgho, mais aussi les fabricants d'alimentation de bétail et autres transformateurs ainsi que les meneurs d'opinion.

La campagne prévoit de faire la promotion :

- du maïs et du sorgho en France, Espagne et Italie
- du maïs uniquement en Pologne et Allemagne
- du sorgho uniquement en Roumanie et en Bulgarie

La FNPSMS prévoit de déposer son plan de promotion auprès de la Commission européenne avant la date limite du 3 juin 2020 ; les résultats de l'agence CHAFEA de l'Union européenne sont prévus à l'automne 2020 (octobre 2020). Si le programme est sélectionné, il sera mis en œuvre à partir du 1^{er} janvier 2021 [ou date de début du programme ultérieure, selon le contenu de la convention à signer entre la FNPSMS et CHAFEA] pour une durée de 3 ans (jusqu'au 31 décembre 2023).

L'annonceur, étant donné son expérience dans la mise en œuvre de programmes de promotion agricole, va réaliser lui-même une partie des actions prévues dans le programme de promotion. Le reste des actions sera délégué à deux agences d'exécution.

Le **Lot n°1** sera soumis à un appel d'offre séparé publié à l'automne 2020 seulement en cas de sélection du programme par CHAFEA, et traitera essentiellement des aspects graphiques, communicationnels et une partie de l'événementiel pendant les 3 années du programme.

Le **Lot n°2** – dont il est question dans le présent appel d'offre – couvre une action ponctuelle, concrètement l'organisation du 3^e Congrès européen du sorgho à l'automne 2021 dans le sud-ouest de la France (région toulousaine), réunissant les professionnels européens du secteur. Deux scénarios sont possibles concernant le 3^e Congrès du Sorgho :

- **Scénario 1** : la FNPSMS n'obtient pas de co-financement européen. Le budget total disponible est donc inférieur et l'événement moins ambitieux (en termes de longueur, nombre de participants, nombre d'ateliers thématiques, nombre de langues disponibles à l'interprétation...)
- **Scénario 1+** : la FNPSMS obtient un co-financement européen. Le budget total disponible est donc supérieur et l'événement plus ambitieux (plus long, plus de participants, plus d'ateliers thématiques, plus de langues disponibles à l'interprétation...). La base prévue dans le scénario 1 est maintenue, mais un **budget additionnel est débloqué** pour la montée en ambition de l'événement, à partir du 1^{er} janvier 2021 [ou date de début du programme ultérieure, selon le contenu de la convention à signer entre la FNPSMS et CHAFEA].

La décision de CHAFEA d'attribuer ou non à la FNPSMS le co-financement du programme de promotion ne sera connue qu'en octobre 2020 ; or les préparatifs pour un Congrès à l'automne 2021 doivent être lancés plus d'un an à l'avance. De plus ce Congrès aura lieu que la FNPSMS obtienne le co-financement européen (scénario 1+) ou pas (scénario 1). En conséquence, l'organisation du Congrès sous le scénario 1 devra commencer dès l'été 2020, et éventuellement être basculée vers le scénario 1+ à partir du 1^{er} janvier 2021 en cas de réponse positive de l'agence CHAFEA en octobre 2020.

DATE LIMITE ET LIEU DE RÉCEPTION DES CANDIDATURES :

15 juin 2020 à 18h, cachet de la poste faisant foi.

Les candidatures seront transmises en recommandé avec accusé de réception ou déposées contre remise d'un accusé de réception à :

FNPSMS
23-25 Avenue de Neuilly,
75116 PARIS.

Il est obligatoire d'envoyer une version électronique par email à COURTOIS Charles-Antoine Charles-Antoine.COURTOIS@fnpsms.fr .

Tout dossier de candidature envoyé après cette date (par courrier simple, par courrier avec AR, par chrono, par coursier ou par tout autre moyen) ne sera pas pris en compte par les annonceurs. L'agence devra s'assurer du bon envoi du dossier de candidature avant cette date limite.

CONDITIONS DE LA COMPÉTITION :

1. Cette mise en compétition concerne un programme de promotion agricole cofinancé par l'Union européenne. L'attribution du cofinancement sera communiquée en octobre 2020, et sous réserve de la signature de la convention de financement avec l'agence CHAFAEA.

2. Les agences souhaitant proposer leur candidature doivent impérativement disposer d'un interlocuteur francophone et anglophone.

3. Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants en français:

- Une recommandation stratégique et créative globale du Congrès (scénario 1 et scénario 1+)
- Proposer un rétro planning pour l'organisation du Congrès
- Proposer un devis détaillé par action, présenté en euros TTC, respectant le cadre budgétaire imparti

4. Si l'agence estime gérer un budget d'un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt, un accord préalable autorisant l'agence à concourir devra être donné par l'annonceur. Au cas où l'agence serait retenue, un accord préalable sera également nécessaire avant d'accepter un budget pour un opérateur du même secteur ou d'un secteur ou d'un organisme pouvant présenter un conflit d'intérêt.

5. Les créations de l'agence retenue sont, après rémunération du travail effectué, propriété des annonceurs, sans limitation de temps et de lieu, et pour l'utilisation à travers toute technique de communication et tout média.

6. Les annonceurs se réservent le droit d'utiliser les concepts et les créations (visuels, logos, slogan, nom de domaine), dans le cadre de toutes ses campagnes et de ses structures collectives sans limitation de durée.

7. Les contours du Congrès, le calendrier organisationnel et le budget disponible sont les suivants:

Scénario 1 : durée d'une journée, 150 participants, 10 intervenants externes, interprétation vers 1 langue maximum (anglais-français)

- Organisation à partir de **l'été 2020**
- Budget :
 - **15.000€** location de la salle de Congrès
 - **5.000€** services techniques liés à la location de la salle du Congrès (écran, matériel de traduction, micro...)
 - **10.000€** restauration, cafés, buffets
 - **15.000€** frais d'intervention + déplacement + hébergement des intervenants externes (1.500€ x 10 intervenants externes)
 - **4.000€** frais de participation des interprètes
 - **5.000€** frais relatifs aux invitations, accueil et sécurité, création et gestion de la plateforme d'inscription, gestion financière des inscriptions, matériel d'annonce (kakemono...)

- **7.000€** honoraires d'agence

Scénario 1+ : durée de 2-3 jours, 250 participants, 30 intervenants externes, interprétation vers 4 langues, ateliers thématiques

- Montée en ambition conditionnée à l'attribution du co-financement par CHAFEA (octobre 2020) – éligibilité des coûts **à partir du 1^{er} janvier 2021** seulement [ou date de début du programme ultérieure, selon le contenu de la convention à signer entre la FNPSMS et CHAFEA].
- Conserver le budget du scénario 1
- Y ajouter le budget additionnel propre au scénario 1+:
 - 25.000€ location de la salle de Congrès **(+10.000€** par rapport au scénario 1)
 - 10.000€ services techniques liés à la location de la salle du Congrès (écran, matériel de traduction, micro...) **(+5.000€** par rapport au scénario 1)
 - 27.000 € restauration, cafés, buffets **(+17.000€** par rapport au scénario 1)
 - 48.000€ frais d'intervention + déplacement + hébergement des intervenants externes **(+33.000€** par rapport au scénario 1), divisé entre :
 - **+18.000€** frais de déplacement + hébergement des intervenants externes
 - **+15.000€** frais d'intervention de certains intervenants externes
 - 15.000€ frais de participation des interprètes **(+11.000€** par rapport au scénario 1)
 - 8.000€ frais relatifs aux invitations, création et gestion de la plateforme d'inscriptions, gestion financière des inscriptions, accueil et sécurité **(+3.000€** par rapport au scénario 1)
 - **5.000€** technicien vidéo + matériel pour interviewer les participants
 - 10.000€ honoraires d'agence **(+3.000€** par rapport au scénario 1)

Résumé du budget:

- **Scénario 1:** 61.000€ TTC
- **Scénario 1+:** 148.000€ TTC soit 87.000€ TTC de plus que le scénario 1

Le montant des honoraires couvre la rémunération de la réflexion, stratégie, de la création, la mise en œuvre de la campagne et le suivi administratif ainsi que l'ensemble des autres prestations demandées à l'agence dont les évolutions éventuelles demandées par les annonceurs.

8. Les dépenses ne pourront être engagées qu'après signature d'un devis détaillé et la signature d'un contrat cadre entre les annonceurs et l'agence retenue.

La facturation devra respecter les règles européennes telles que fixées par CHAFEA et la Commission européenne.

En cas de sélection du programme par CHAFEA et de déclenchement du scénario 1+, les coûts correspondants ne pourront être engagés qu'à partir du 1^{er} janvier 2021 [ou date de début du programme ultérieure, selon le contenu de la convention à signer entre la FNPSMS et CHAFEA].

9. L'agence fera l'objet d'un contrat.

JUSTIFICATIONS OBLIGATOIRES À PRODUIRE PAR LES CANDIDATS :

Pièces à fournir en français ou en anglais

- Une lettre de candidature datée et signée acceptant les conditions de la compétition mentionnées ci-dessus.
- Une déclaration sur l'honneur du ou des candidats (en cas de groupement), dûment datée et signée par le candidat, pour justifier :
 - a) avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales de leur pays;
 - b) ne pas avoir fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324-9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - c) ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - d) ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du code de commerce, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;
 - e) ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
- La liste des principales références acquises, au cours des 2 dernières années pour des événements comparables multi pays en indiquant l'objectif, le montant et la durée des prestations.
- La présentation de l'agence et de son organisation interne.
- Le nom et le niveau d'expérience du responsable chargé de la coordination de la prestation générale.
- La présentation détaillée de l'équipe chargée du projet.

Ces éléments doivent permettre aux annonceurs de se faire une idée de la bonne adéquation entre ses besoins et l'offre de prestations des agences.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES CANDIDATURES (SUR 100 POINTS) :

- Solidité budgétaire (chiffre d'affaire et fonds propres) **10 points**
- Pertinence des références dans l'organisation d'événements similaires **20 points**
- Rapport qualité/prix de la proposition **30 points**
- Capacité de l'agence à convaincre de sa motivation sur ce projet **20 points**
- Niveau d'expérience de l'équipe dédiée au sujet **20 points**

LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET/OU TECHNIQUE PEUVENT ÊTRE OBTENUS AUPRÈS DE :

FNPSMS, 23-25 Avenue de Neuilly, 75116 Paris – M. Charles-Antoine COURTOIS
(charles-antoine.courtois@fnpsms.com) ou au +33 (0) 7 71 37 44 44

**DATE DE LA COMMUNICATION DE LA DECISION DE L'ANNONCEUR AUX
AGENCES CANDIDATES:**

1er juillet 2020

DATE DE PUBLICATION DE L'APPEL À CANDIDATURE :

15 mai 2020